

**BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION A.A.C.M.**

Conformément aux statuts de l'association, nous vous informons que pour l'année 2020/2021, le montant de la cotisation est de 10 euros par personne.

Tous les contributeurs au site des « anciens du château des Mesnuls » sont membres de droit de notre association.

Les cotisations permettent de faire fonctionner l'association, notamment de subvenir aux dépenses administratives.

Chaque année, lors de sa réunion annuelle, l'association présente son action et son bilan.

Vous en serez donc informé.

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....  
.....

CP..... VILLE.....

Tel fixe.....Portable.....Adresse mail  
.....

Adhère à l'Association des Anciens élèves du Château des Mesnuls pour l'Année 2020- 2021

**(1<sup>er</sup> Septembre 2020 au 31 Août 2021)**

Et Règle la somme de 10 € par personne à l'ordre de l'A.A.C.M.

La cotisation est à envoyer à notre Ami Christian LEBOUCHER

Demeurant à :

Route de la Talle

La Grange du bois

78610 LES BREVIAIRES